



Les Assises de la paupérisation des universités p. 1

Tribune pour *Le Snesup* p. 4

n° 11

avril 2026

1 euro



Pour un syndicalisme de combat
Tendance intersyndicale lutte de classe

Les Assises de la paupérisation des universités

Les Assises du financement des universités ont débuté le 26 mars. Le 8 janvier, les ministres de l'enseignement supérieur, Philippe Bap-
tiste, et de l'action et des comptes publics, Amélie de Montchalin, avaient remis une lettre de mission à Gilles Roussel et Jérôme Fournel
pour leur tenue.

*Les ministres ont souhaité engager un travail collectif associant l'ensemble des acteurs du secteur, afin de bâtir un socle d'analyse par-
tagé et objectivé sur la réalité du financement des universités, leurs contraintes structurelles et leurs leviers d'actions. (ministère de
l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, 9 janvier 2026)*

Roussel est un ancien président de l'université Gustave Eiffel qui cumule toutes les œuvres de privatisation récentes (EPE, Comp 100...) avec des effets catastrophiques pour les travailleurs du secteur et les étudiants. Fournel est l'ancien directeur de cabinet du premier mi-
nistre LR, Barnier. Après ces assises, les deux devront rendre un rapport en mai pour des mesures d'application rapides.

De l'austérité budgétaire à la paupérisation de l'université

Selon France universités (le cartel des présidents d'université), 100 % des établissements universitaires auraient voté un budget déficitaire pour l'année 2026. En 2025, 80 % des universités avaient déjà présenté un budget déficitaire : Lille de 45 millions d'euros, Le Mans d'environ 3 millions d'euros, Pau de 4,9 millions d'euros... Du côté des organismes de recherche, le CNRS accuse un déficit de 239 millions d'euros

Depuis la LRU en 2007, les universités doivent gérer leur « masse salariale » (vocabulaire qui illustre que le modèle est l'entreprise capitaliste), c'est-à-dire les recrutements, les promotions, l'augmentation des rémunérations en fonction de l'âge (glissement vieillesse technicité, abrégé GVT). L'État leur a souvent transféré la propriété des biens immobiliers, dont elles doivent assurer la rénovation, la maintenance...

Les universités doivent être autonomes financièrement, ce qui les plonge dans la difficulté. La hausse mécanique des rémunérations n'a pas été compensée depuis 10 ans, le GVT pèse sur les universités à hauteur de 45 millions d'euros par an. Le taux de contribution au « compte d'affectation spéciale pensions » (les universités doivent verser les CAS pensions aux recettes du budget de l'État pour financer les retraites des fonctionnaires) est passé entre 2024 et 2026 de 74,6 % à 82,6 % du traitement indiciaire brut d'un fonctionnaire. L'État n'a compensé en 2025 qu'à moitié cette augmentation. L'augmentation du point d'indice en 2022 a largement été financé par les fonds propres des universités (150 millions d'euros par an). Elles sont également confrontées à l'augmentation des prix de l'énergie.

Le budget 2026 aggrave les choses

Le gouvernement Macron-Lecornu prétend avoir amélioré la situation à l'université en augmentant de 350 millions d'euros le budget du ministère et de 750 millions d'euros le budget de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires). C'est une goutte d'eau au regard des 8,5 milliards d'euros supplémentaires prévus d'ici 2030 pour acheter des munitions annoncés le 25 mars par le premier ministre. Cette augmentation du budget inclut la compensation de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), une compensation à hauteur de 75 % (sic) du CAS pensions, une dotation de 80 millions d'euros pour la généralisation du repas à 1 euro. Sur ce dernier point, la mesure était chiffrée en 2023 par le parlement à 90 millions d'euros.

La réalité est tout autre. La dotation est insuffisante, sans compter le besoin de construire des structures pour accueillir les étudiants lors des repas (qui seront plus attractifs), la baisse des capacités d'autofinancement des Crous qui sont déjà négatives, ce qui va créer une situation déficitaire encore plus importante pour le réseau (dont le solde budgétaire était à -22 millions d'euros en 2024). L'insuffisance de la

dotation généralisera le fait que les repas à 1 euro sont sous caloriques. Les Crous seront saignés sans que les besoins des étudiants ne soient satisfaits.

Dans le budget de la Mires, 25 milliards d'euros sont consacrés aux mesures de la LPR (la dernière loi de privatisation en date), dont le financement prend une part de plus en plus importante. L'augmentation d'un tel budget cache également tous les cadeaux aux modes de financement par appel d'offres, etc. Les syndicats de l'ESR estiment qu'il manque 8 milliards d'euros pour répondre aux besoins réels de l'ESR : accueil de tous les bacheliers, recrutements, constructions de bâtiments... Selon le Snesup-FSU, entre 2009 et 2024, la dotation par étudiant de l'Etat a chuté de 18,5 % en euros constants (pour prendre en compte les effets de l'inflation).

Entre 2018 et 2024, la subvention pour charge de service public (SCSP), nom pompeux pour signifier que l'Etat ne dote plus mais donne l'aumône, a augmenté de trois milliards mais ne permet pas aux universités de satisfaire leurs besoins. Entre 2016 et 2022, la SCSP a augmenté de 9 % mais le nombre d'étudiants a augmenté de 40 %. (...) En 2022, les écarts de dotation de SCSP par étudiant pouvaient varier de 2 037 euros pour l'université la moins dotée à 13 194 euros pour l'établissement le plus favorisé.

Les étudiants et les travailleurs de l'ESR paient les conséquences

Les conséquences sont la baisse du nombre d'heures d'enseignement, d'étudiants accueillis, du nombre de missions, de colloques... Les universités sont exsangues et ne tiennent que par une précarisation des conditions de travail.

Ça tient sur la bonne volonté, sur le dévouement des personnels et là il y a un point de rupture de fatigue. (Christine Néau-Leduc, présidente de l'université Paris I-Panthéon Sorbonne, *Le Parisien*, 10 mars 2026)

Selon les prévisions, entre 2024 et 2035, le nombre de départs à la retraite devrait augmenter de 67 %. Autant de recrutements à prévoir mais la situation financière désastreuse laisse craindre que les universités ne pourvoient pas tous les remplacements. Le taux d'encadrement (nombre d'étudiants par enseignant en équivalent temps plein) chute de 0,5 point par an. Cela entraîne des conditions de travail détériorées pour les enseignants-chercheurs et un manque de disponibilité préjudiciable au bon déroulement des études.

À Toulon, le nombre d'heures d'enseignement a chuté de 10 % lors de la mise en place de la nouvelle offre de formation. À Bordeaux Montaigne, la présidence parle de la possible suppression de 40 000 heures de cours. À Reims, aucun enseignant ne sera recruté cette année. Accueillir moins d'étudiants, c'est le but caché de Parcoursup, MonMaster et des sélections chaque année en doctorat (« concours » devant l'école doctorale, comités de suivi de thèse). Pour le doctorat, le gouvernement veut mettre en place un site... qui ressemble en tout point à celui qui avait précédé MonMaster. MonMaster recale environ un quart des étudiants et Parcoursup refuse à environ 100 000 bacheliers, la filière de leur choix chaque année.

Le gouvernement veut privatiser davantage

En 2018, une ordonnance permet la création d'établissements publics expérimentaux (EPE) ou de formes intermédiaires comme les conventions de coordination territoriales (CCT). Dans les grandes lignes, il s'agit d'une fusion d'établissements publics, privés ou d'entreprises sous la direction unique d'un conseil d'administration et de son président. Les EPE puis les Grands établissements peuvent permettre notamment : la levée de toute restriction à la réalisation de prestations commerciales, industrielles, et à la création de filiales ; un glissement ultérieur vers l'autofinancement par prestation ; des recrutements EPE sur droit privé ; une multitude de diplômes locaux payants ou sur projet.

Les universités deviennent donc des « *universités-entreprises* » où il faut vendre des formations, vendre des services, selon ce qu'exigent les entreprises du territoire. Fin 2025, 23 EPE existaient, dont 16 en cours d'expérimentation, et 7 qui ont été pérennisés entre 2022 et 2025.

Le gouvernement change également le mode de financement des universités. En 2026, 10 universités des régions Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur vont signer des contrats d'objectifs et de performance sur l'ensemble de leurs missions (Comp 100), avant que la mesure soit généralisée en 2027 à toutes les universités. Ce sont des contrats bilatéraux entre l'État et les établissements qui conditionnent à l'atteinte d'objectifs sur l'ensemble des activités des universités (formation, recherche, ressources humaines...) l'entièreté de la subvention que donne l'État. Les premiers Comp entre 2023 et 2025, qui ne portaient que sur 0,8 % de la dotation, étaient soumis à une évaluation annuelle des objectifs atteints.

L'objectif de ces Comp était clairement annoncé par Borne, alors ministre de l'Éducation nationale, en 2025.

Pour garantir l'adéquation permanente entre formation et besoins économiques, nous souhaitons renforcer la gouvernance partenariale territoriale en associant pleinement les acteurs locaux, aux décisions stratégiques concernant l'offre de formation des universités. Cette association se concrétisera par leur intégration aux nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (Comp) conclus entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur. (Elisabeth Borne, *Adaptation de notre appareil de formation aux besoins de l'économie*, 28 avril 2025)

Autrement dit, les EPE et les Grands établissements permettent la transformation des universités en succursales du patronat, et les Comp permettent à la bourgeoisie de décider de l'offre de formation en fonction des nécessités économiques du patronat. C'est dans ce cadre que se tiennent aujourd'hui les Assises du financement des universités, où sont invités présidents d'université, recteurs et organisations syndicales, et dont le but est donné par la lettre de mission.

Au cours de leurs travaux, ils devront évaluer « toutes les perspectives de moyen et long terme sur les ressources propres, incluant les contrats privés, les financements extérieurs, les droits d'inscription, etc. », écrivent dans leur lettre du 8 janvier Philippe Baptiste et la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin. (Le Parisien Étudiant, 11 février 2026)

Sur le dos des étudiants

Devant le Sénat, en février, le ministre estimait par ailleurs que l'augmentation des frais d'inscription est un débat légitime.

S'agissant spécifiquement des frais d'inscription des étudiants français, la question de les augmenter à un niveau soutenable en fonction du coût réel des formations est un débat légitime qui a été soulevé par plusieurs présidents d'universités. (Philippe Baptiste, Le Parisien Étudiant, 11 février 2026)

L'exemple des pseudos-masters à Nice l'illustre très bien : depuis 2018, à Nice, des diplômes locaux, à qui l'Etat décerne le grade de master, ont des frais d'inscription calqués sur le coût de la formation (4 000 euros). Le gouvernement veut faire payer les étudiants, et il a commencé en 2019 avec la mise en place des frais d'inscription pour les étudiants étrangers (hors UE) à hauteur de 2 850 euros en licence et 3 879 euros en master. En septembre, la publication d'un rapport de l'Inspection générale des finances et de l'éducation, du sport et de la recherche préconisait d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants français à hauteur de ceux des étudiants étrangers.

Le but des assises est clair : imposer l'austérité, privatiser, soumettre au capital, chasser les étudiants et que la masse des étudiants les plus précaires soient exclus des universités pour les tourner vers des formations « professionnalisantes » en réduisant le nombre de formations et en mettant en place des frais d'inscription exorbitants.

L'austérité s'accompagne de la privatisation des Crous. Si le gouvernement a abandonné son offensive structurelle contre les bourses à ce stade, depuis la première élection de Macron il cherche à désolidariser les bourses des Crous avec le projet avorté de revenu universel d'activité, puis par la fusion abandonnée APL-bourses, tout en ouvrant aux universités la possibilité de passer des contrats avec les groupes capitalistes de la restauration et de l'immobilier.

Les conseils de cogestion mettent en œuvre la privatisation

Les conseils d'université sont, depuis leur création par le gouvernement de Gaulle-Pompidou en 1968, le moyen d'associer les appareils syndicaux à la sélection et à la privatisation de l'université. Dans ces organes, les « représentants du personnel et des étudiants » cogèrent avec les recteurs et le patronat l'application des mesures gouvernementales et des budgets votés par le parlement. Au fil des lois et mesures de privatisation (loi Faure, LRU, LPR, transformations en EPE...), les conseils votent le budget, le recrutement, la création de filiales, la vente de services, les frais d'inscription pour les étudiants étrangers, pour les diplômes locaux... Pour celles qui sont transformées en EPE, ils ont complètement acquis la forme de conseil d'administration d'entreprises.

Les capacités d'accueil, les Comp 100 seront directement votés par les CA d'université. Toute participation à ces conseils légitime le cadre d'application des mesures de privatisation et la gestion de l'université comme une entreprise. Partout, les bureaucrates syndicaux chevronnés (et apprentis bureaucrates pour les étudiants) participent à ces conseils. Quand ils sont minoritaires, ils votent contre les propositions ; quand ils sont majoritaires, ils mettent eux-mêmes en place les mesures d'austérité et de privatisation (comme à Rennes ou à Montpellier III).

Au niveau national, la participation au Cneser permet aux bureaucrates syndicaux de faire croire que le gouvernement, leur « partenaire social », peut écouter leurs « propositions ». Les gouvernements successifs ont pu dégrader l'ESR depuis presque 60 ans avec la participation du Cneser.

Tous les représentants de salariés et d'étudiants s'étaient rendus aux assises du gouvernement macroniste. Dans leur déclaration du 26 mars, les chefs du Snesup-FSU, de la Ferc-Sup CGT, de Sud éducation, de l'Unef et de l'Union étudiante indiquent quitter la salle parce qu'elles sont « un semblant de concertation ». Les syndicats n'appellent donc pas les travailleurs et les étudiants au combat, aux assemblées générales, à la coordination nationale, mais quémandent au gouvernement Macron-Lecornu un meilleur dispositif de concertation...

Contre les frais d'inscription, contre la privatisation des universités !

Contre l'austérité, la privatisation, la soumission au capital, dressons le combat central des étudiants et des travailleurs contre l'ensemble des mesures prévues par le gouvernement. Dans toutes les universités, étudiants, travailleurs de l'université et des Crous doivent se regrouper en assemblées générales, et chercher à constituer la coordination nationale des délégués des assemblées pour construire la perspective de la grève générale de l'ESR. Dans chaque promotion, chaque service, chaque laboratoire, nous devons exiger le front unique des syndicats de l'ESR et étudiants. Aucune participation aux Assises du financement des universités ! Sortie des conseils de cogestion et des instances de participation !

- Aucune augmentation des frais d'inscription. Abrogation de la loi « Bienvenue en France ». Gratuité des études. Abrogation de toutes les lois de privatisation (LRU, LPR...). Expropriation des établissements supérieurs privés.
- A bas les Comp 100, financement sur les besoins des universités : 8 milliards d'euros immédiatement. Annulation de toutes les expérimentations (EPE, CCT...). Retour au statut d'université pour les Grands établissements.
- Abrogation de toutes les lois de sélection. Recrutement massif d'enseignants.
- Défense des Crous. Rattrapage immédiat de leur déficit. Aucun service du Crous assuré par des entreprises privées. Contrôle des Crous par leurs travailleurs et les étudiants. Repas gratuits dans tous les restos U matin, midi et soir en quantité et qualité suffisantes. Logements universitaires gratuits sous l'égide unique des Crous. Expropriation immédiate de toutes les résidences universitaires privées.
- Accès aux bourses, aux APL indexées sur l'inflation pour tous les étudiants. Plan de rénovation de tous les sites universitaires.

Un tel combat est inséparable de la lutte contre le gouvernement actuel et contre la menace d'un gouvernement RN.

7 avril 2026

Contre la concertation, pour la coordination nationale des délégués des AG

Tous les syndicats se sont rendus aux assises du gouvernement. Le 26 mars, le Snesup-FSU, la Ferc-Sup CGT, Sud éducation, l'Unef et l'Union étudiante en sortent parce qu'elles sont « *un semblant de concertation* ». Les syndicats n'appellent donc pas les travailleurs et les étudiants au combat, mais demandent au gouvernement plus de concertation...

Entre 2009 et 2024, la dotation par étudiant de l'État a chuté de 18,5 %. Tous les établissements universitaires auraient voté un budget déficitaire pour 2026. Le CNRS accuse un déficit de 239 millions d'euros. Les universités gèrent leur « *masse salariale* » que l'État ne compense pas. À Toulon, le nombre d'heures d'enseignement a chuté de 10 % pour la nouvelle offre de formation. À Bordeaux Montaigne, la présidence évoque la suppression de 40 000 heures de cours.

Le gouvernement a augmenté de 350 millions d'euros le budget du ministère et de 750 millions d'euros celui de la Mires. Une goutte d'eau ! Pour les syndicats de l'ESR il manque 8 milliards d'euros. Mais le 2 mars, le gouvernement annonce 8,5 milliards d'euros supplémentaires... pour acheter des munitions !

Les universités deviennent des « *universités-entreprises* » où il faut vendre des formations et des services. EPE et Grands établissements les transforment en succursales du patronat et les Comp permettent à la bourgeoisie de décider de l'offre de formation.

Le ministre veut l'augmentation des frais d'inscription à « *un niveau soutenable* ». Comme à Nice où des diplômes locaux agréés comme master atteignent 4 000 euros ? Déjà les frais d'inscription pour les étudiants étrangers (hors UE) sont à 2 850 euros en licence et 3 879 euros en master. L'Inspection générale des finances préconise d'augmenter ceux pour les étudiants français à la même hauteur.

Les conseils votent le budget, le recrutement, la création de filiales, la vente de services, les frais d'inscription pour les étudiants étrangers, pour les diplômes locaux... En EPE, ils sont devenus des CA d'entreprises. Les capacités d'accueil, les Comp 100 seront votés par les CA d'université. Toute participation à ces conseils légitime l'application de la privatisation et de l'austérité dans chaque université.

Contre l'austérité et la privatisation, pour les assemblées générales étudiants et travailleurs, la coordination nationale des délégués des assemblées pour construire la perspective de la grève générale de l'ESR. Aucune participation aux Assises des universités ! Sortie des conseils de cogestion et des instances de participation !

15 avril 2026